

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00505**

**PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE - CONVENTION AVEC SAINTE - SHOPPING POUR LE FINANCEMENT DE LA GRATUITE LE SAMEDI**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-0201905050

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE - CONVENTION AVEC SAINTE - SHOPPING POUR LE FINANCEMENT DE LA GRATUITE LE SAMEDI**

Le mouvement social et les manifestations associées ont fortement pénalisé les activités commerciales depuis le mois de décembre 2018.

Devant ce constat, l'Etat a initié une opération nationale de revitalisation et d'animation des commerces afin de venir en aide aux commerçants et artisans via des actions incitant et facilitant le retour de la clientèle dans les zones commerciales des centres villes. La candidature de la Ville de Saint-Etienne a été retenue et l'action « le commerce en liberté » a été validée dans le cadre de ce dispositif. Cette action prévoit la gratuité de trois heures de stationnement entre 9h et 19h tous les samedis. L'association Sainté Shopping est le porteur de cette mesure.

Il est nécessaire de passer une convention avec cette association pour fixer les conditions de compensation du chiffre d'affaire pour les parkings en régie métropolitaine sur le territoire de la ville de Saint-Etienne, à savoir les parkings des Ursules et du Clapier.

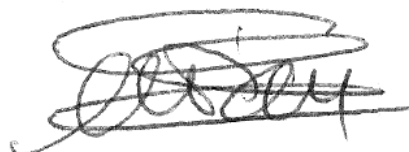
La convention fixe donc les modalités de calcul ainsi que l'échéancier de facturation par Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec l'association Sainté Shopping ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe Parcs et Aires de Stationnement, section de Fonctionnement, article 7083, chapitre 011.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**

